




La Mission permanente du Sénégal auprès de l'Office des Nations Unies à Genève présente ses compliments au Service des Procédures spéciales du Haut-Commissariat des Droits de l'Homme, accuse réception de Sa correspondance n° AL SEN 1/2023 du 22 novembre 2023 et voudrait apporter les éléments de précision ci-après :

Monsieur Aliou SANE, ainsi que toutes les autres personnes arrêtées dans le cadre des événements graves qui se sont déroulés au Sénégal ces derniers mois, font l'objet de procédures régulières devant la justice sénégalaise, réputée libre et indépendante.

Les défenseurs des droits de l'homme ne seraient pas au-dessus des lois. La Mission permanente du Sénégal à Genève apportera toutefois, le moment venu, tout élément d'information sur la suite de ce dossier.

La Mission permanente du Sénégal auprès de l'Office des Nations Unies à Genève remercie le Service des procédures spéciales du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et saisit cette occasion pour Lui renouveler les assurances de sa haute considération. 



**Service des procédures spéciales du
Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme
G E N E V E**